



Informations intersyndicales, CTEP du 8 mars 2016

Du fait du conflit en cours, les 4 organisations syndicales ont boycotté le CTEP du 8 mars. Nous vous livrons notre analyse des documents préparatoires transmis par la DG pour ce CTEP.

Contrat d'Objectifs et de Performance (COP 2017-2021) :

Calendrier prévu par la direction :

- 14 mars : CDG élargi
- mars à juin : réunions thématiques (aéro, recherche, vigilance, défense...)
- CA du 24 juin : point d'information sur la première version
- CA du 30 septembre : validation en séance.

Après la présentation du contexte, le document énonce 4 axes stratégiques.

Si les 3 premiers axes n'apportent pas de commentaires particuliers, le dernier axe intitulé « mobiliser les leviers d'efficience permis par les évolutions technologiques » confirme que les ressources (en effectif et en budget) ne seront pas à la hauteur des objectifs.

Il est précisé que (*extraits de la présentation du PDG*) :

- *l'établissement doit se donner les moyens de satisfaire ses ambitions nouvelles au service de la société, tout en poursuivant une gestion rigoureuse des ressources.*
- *dans ce contexte, tant l'enjeu du renouvellement des compétences lié aux départs en retraite que les possibilités offertes par les nouveaux outils amènent Météo-France à faire évoluer son fonctionnement et son organisation en automatisant des tâches lorsque cela permet de réorienter des ressources vers des activités où l'intervention humaine est indispensable, en adaptant les temps de travail aux besoins des services, en regroupant fonctionnellement des entités en vue de mieux gérer les plans de charge et les priorités et en stabilisant le réseau territorial autour des centres interrégionaux et des centres spécialisés, auxquels les autres implantations seront rattachées.*
- *Dans cette démarche, Météo-France s'attachera à accompagner les agents dans l'évolution de leur métier avec l'exigence de conserver du sens au travail de chacun.*

Comment croire que tout va s'améliorer dans ces conditions ? L'intersyndicale n'est pas du tout convaincue !

Évolution du corps des attachés : application du CIGEM, du GRAF et du RIFSEEP

Les attachés sont entrés dans le Corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM) depuis décembre 2015. Le CIGEM a déjà acté la suppression des réductions de délais d'avancement voulue au niveau de la fonction publique. Le CIGEM comporte un grade à accès fonctionnel : c'est cela le GRAF, un faux 3^{ème} grade car son accessibilité dépend des... fonctions tenues.

Les primes des attachés dépendent du RIFSEEP depuis janvier 2016. Pour cette première année, tous les agents conservent le même niveau de prime, mais après ? Il faudra bien regarder ce qu'il y a dans cette « boîte » RIFSEEP, et exiger la transparence dans les règles de pesée des postes. L'intersyndicale rappelle son opposition à la mise en place du RIFSEEP à tous les agents Météo-France.



Pour les personnels techniques de Météo-France (ITM et TSM), la situation semble au point mort. Notre tutelle n'est pas favorable à son application mais la Fonction Publique n'a toujours pas rendu sa décision, ce qui ne nous pousse pas à l'optimisme.

Information sur la majoration fonctionnelle de l'ITS :

Les organisations syndicales font le constat que les mesures sociales 2014, pourtant négociées, font un «flop». Dix postes CUT ont été retoqués sur les 20 prévus initialement, un taux d'ITS qui aurait dû être majoré de 2% depuis janvier 2014 et qui n'est toujours pas appliqué, un taux pro/pro en baisse, et enfin 30 ITS fonctionnelles qui auraient dû être créées suite aux fermetures de centres que nous ne retrouvons pas dans les documents préparatoires !!!

Comment accorder crédit et valider un engagement de la direction à 5 ou 10 ans quand les accords passés et tout récents ne sont même pas respectés?

Projet de décret modifiant le régime disciplinaire des ouvriers d'Etat

Le projet proposé risque d'augmenter les difficultés à trouver des agents pour siéger aux conseils de discipline (par exemple, l'article 4 dispose que « seuls des représentants du personnel d'un niveau égal ou supérieur à celui de l'agent dont le dossier est examiné » peuvent siéger) ; on devrait au contraire tout faire pour améliorer l'organisation de ces instances.

Les organisations syndicales auraient mis les deux points suivants à l'ordre du jour :

Antennes relais à la Météopôle :

Les syndicats demandent depuis le début :

- que les nouvelles antennes installées ne soient pas mises en service,
- que les antennes soient déplacées dans un lieu distant et respectueux des collègues et des riverains,
- et en attendant que les antennes provisoires soient aussi déplacées suivant les mêmes critères de distance.

La direction n'accepterait sans doute pas d'avoir ses antennes en face de ses bureaux, à Saint mandé ou ailleurs. Si la direction reste sourde, cela amplifiera encore le manque de débat social au sein de l'établissement sur un sujet qui aurait pu et dû être consensuel.

Les notifications :

Les organisations syndicales ont demandé à la DG, le 12 février dernier, de lui fournir la liste des postes notifiables et les tâches à réaliser sur chaque poste en cas de notification pour un notifié gréviste.

A ce jour, elles n'ont toujours rien reçu.

Le conflit en cours a permis de constater que de nombreux collègues ont été notifiés, la liste des postes notifiables s'étant sensiblement allongée.

Tous les agents notifiés sont invités à envoyer, aux organisations syndicales, une copie de leur notification et un descriptif de la situation météo, leur témoignage sur le déroulement de la notification, et si il existe le document listant les tâches à faire en cas de notification. Ces informations nous seront très utiles pour des actions à venir.